



Déclaration de la FSU au CHSCTA du 21 janvier 2022

Monsieur le recteur, Madame la secrétaire générale,

En France, la 5^{ème} vague de la Covid-19 continue de s'amplifier avec le variant Omicron et pour l'Organisation Mondiale de la Santé, la "pandémie est loin d'être terminée".

Les chiffres sont en nette augmentation par rapport à la semaine dernière et indiquent un nouveau record de contaminations selon Santé publique France. Le nombre de nouveaux cas recensés en 24 heures dépasse de nouveau les 425 000.

Il nous est difficile de commencer ce CHSCTA sans évoquer les difficultés que rencontrent l'ensemble de nos collègues au quotidien depuis bien longtemps et qui n'ont fait que croître depuis la rentrée du 3 janvier dernier, dans les écoles, les collèges, les lycées et lycées professionnels ou encore dans les services de notre académie. Tous métiers confondus, les collègues ont atteint un point de rupture depuis la reprise du 3 janvier avec la valse des protocoles. Ces protocoles sanitaires se succèdent et demeurent, en la matière, inapplicables sur le terrain et inefficaces puisque l'augmentation du nombre de classes fermées, du nombre de cas de covid confirmés pour les élèves et les personnels est exponentielle. Ils mettent les personnels dans une extrême tension.

Afin de limiter au maximum la circulation virale, la FSU rappelle à l'ensemble des personnels - sans aucune distinction - la nécessité de respecter strictement les gestes barrière et les règles d'isolement en cas de positivité au Covid 19.

Les personnels tentent de s'adapter, parfois au détriment de leur santé, et les parents s'efforcent de protéger leurs enfants. Mais les élèves continuent de pâtir de la situation. La forte mobilisation lors de la journée de grève du 13 janvier dernier a montré à quel point le monde de l'éducation souhaitait mettre en garde le gouvernement quant à la nécessité de mettre en œuvre une vraie politique d'éducation au réel service de l'intérêt général.

À l'heure de la mise en application de la méthodologie de l'ANACT sur les situations problèmes dans notre académie sur les métiers de la vie scolaire, la FSU ne peut que constater, riche de ses formations, que la désorganisation du travail est généralisée à tous les métiers de l'éducation nationale. Ceci est intolérable ! Comme les collègues le disaient : Mon école craque Monsieur le Recteur.

Les annonces sont faites rapidement mais les effets tardent à parvenir auprès des personnels. Les recrutements sur listes complémentaires tardent eux aussi ! Monsieur le Recteur, à notre connaissance, rien n'a été lancé depuis une semaine que le Premier Ministre et le Ministre de l'éducation nationale se sont exprimés. Où en sommes-nous de ce recrutement dans l'Académie ? Les 5 postes offerts généreusement à l'Académie d'Amiens dans le premier degré ne masquent pas les besoins oubliés (Pas plus de 25 élèves par classe, le remplacement, les Rased, les ESMS, la Segpa, la formation...) et les 18 suppressions de postes dans le 2nd degré que nous dénonçons. La FSU demande des renforts pérennes pour tous les métiers.

Les services administratifs craquent aussi et rien n'est fait au long terme pour les renforcer, bien au contraire !

Encore des suppressions d'emplois dans les filières administrative et ITRF dans notre académie pour la rentrée 2022 :

- 2 ETP sur le BOP 141 de l'académie d'Amiens (EPLÉ et CIO)
- 9 ETP sur le BOP 214 de la région académique (Services académiques)

La preuve s'il en était besoin de la déconnexion complète des « décideurs » en matière d'emplois publics avec les besoins réels de notre service public, y compris avec les infléchissements concédés par le ministre au soir d'une mobilisation exemplaire des personnels. Car qui, dans notre administration, pour recruter, gérer et payer les milliers d'agents publics contractuel.les recruté-es très prochainement d'après les annonces du ministre ? Qui, dans notre administration pour mettre en œuvre toutes les mesures RH qui doivent permettre de mettre en scène une hypothétique revalorisation pour les personnels avant le grand RDV institutionnel de la prochaine élection présidentielle d'avril prochain ?

La FSU exige un plan d'urgence de recréation d'emplois pour les missions support, qui commencerait par l'annulation des retraits d'emplois prévus pour la rentrée prochaine, sur les programmes 141 et 214. Ce n'est pas le recrutement de vacataires jusqu'aux congés de printemps, dans chaque circonscription, qui allègera les conditions de travail de ces secrétaires en mai et juin.

Concernant le Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les discussions qui ont eu lieu ont été menées à un rythme très soutenu et si le projet définitif tient compte d'une partie de nos demandes, il reste basé sur un constat partiel et encore lacunaire. Un certain nombre des demandes de la FSU n'ont à ce jour pas abouti comme l'attribution d'un temps dédié aux référent-es égalité professionnelle, mais aussi de décharge pour le ou la référent-e VSS en CHSCT afin de prendre en charge ces nouvelles missions. Par ailleurs, des interrogations importantes demeurent sur les moyens budgétaires qui permettront de résorber réellement les écarts de déroulement de carrière et de rémunération entre les agents et agentes.

Le projet de loi « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) prévoit de placer les gestionnaires de collèges et de lycées sous l'autorité fonctionnelle des présidents de départements et de régions. Cette disposition ne passe ni au niveau de la FSU, ni auprès des principaux concernés !

Le risque majeur que nous craignons pour ces personnels en matière de conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, c'est une véritable schizophrénie en termes de directives à suivre et de risques psycho-sociaux encourus du fait du poids éventuel de situations d'injonctions paradoxales et d'ambiguïtés de rôle comme sources de dysfonctionnements et de stress organisationnel.

La garantie de l'égalité de traitement des EPLE, au sein de l'éducation nationale, sur l'ensemble du territoire de la République, déjà mise à mal, ne peut subir une nouvelle rupture en faveur des collectivités territoriales. L'adjoint-e gestionnaire, fonctionnaire d'État, sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du chef d'établissement est un des éléments qui permet le maintien d'un équilibre précaire de la configuration État/collectivité/EPLÉ.

La FSU proposera un vœu concernant l'article 41 du projet de loi 3DS dans cette séance

Concernant les travaux laissés en attente, qu'en est-il des groupes de travail des personnels sur des fonctions de titulaires remplaçant-es du 1^{er} et du 2nd degré ?